

*Initiatives ministérielles*

d'aide, parce qu'elle est handicapée, ne les surpasse et ne leur prouve que, malgré un handicap ou un présumé motif de discrimination, elle est supérieure ou plus productive qu'eux? Ce genre de réflexions est indigne des Canadiens, indigne d'une société qui sert de modèle aux autres nations du monde.

Nous avons tous des pensées méprisables. Nous entretenons tous des craintes. Nous éprouvons tous des inquiétudes face à ce que réserve l'avenir non seulement pour nous, mais aussi pour nos enfants et pour les générations à venir. Tous les députés à la Chambre ont un rôle à jouer pour trouver le moyen de surmonter ces craintes et de les dissiper à jamais. Nous devons examiner l'ensemble de la situation des Canadiens et faire tout en notre pouvoir pour adopter des lois susceptibles de profiter au plus grand nombre possible de Canadiens.

Au début de mon intervention, j'ai dit que nous étions tous venus ici avec des projets en tête et des objectifs à atteindre. L'un de mes objectifs, en tant que députée, consistait à promouvoir les droits de la personne et l'équité. Je le répète, le projet de loi C-64 est l'une des raisons pour lesquelles je suis fière de siéger au Parlement. J'appuie ce projet de loi et son adoption me réjouira au plus haut point.

[Français]

**M. Antoine Dubé (Lévis, BQ):** Monsieur le Président, l'opposition officielle a donné son appui à ce projet de loi fort louable. On écoute depuis hier les commentaires du troisième parti, et j'apprécie les discours des députés d'en face. C'est rare que l'opposition peut souligner cela.

Cependant, j'aimerais poser à la députée la question suivante. C'est beau les discours, c'est encore plus beau les beaux discours, mais les réalisations et les gestes concrets sont encore mieux.

• (1020)

À titre d'exemple, je veux signaler l'iniquité salariale qui existe actuellement pour les femmes dans la fonction publique fédérale. Elle a été évaluée à 72 p. 100. Comment va-t-on rétablir cela, alors que le Conseil du Trésor a entrepris des coupures de 45 000 postes?

Comment va-t-on appliquer la loi pour que dans la fonction publique fédérale, par exemple, on puisse aller plus loin que les discours et poser des gestes concrets en faveur du rétablissement de l'équilibre?

[Traduction]

**Mme Clancy:** Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question. Toutefois, il mélange peut-être des pommes avec des oranges.

Le député dit d'abord que la fonction publique fédérale se compose à 72 p. 100 de femmes. C'est exact, mais, sauf le très grand respect et l'affection que m'inspire le président du Conseil du Trésor, il y a encore beaucoup à faire pour assurer que les femmes atteignent les plus hauts échelons de la fonction

publique. Le plafonnement voilé doit disparaître et le gouvernement fédéral a le devoir de montrer l'exemple au secteur privé.

Je crois que, avec l'adoption de son projet de loi C-64 et de ses autres programmes et mesures, le gouvernement fédéral va continuer à montrer l'exemple au reste du Canada. Il va notamment le faire en mettant de l'ordre dans ses finances.

Je ne sais pas très bien dans quel coin du Québec se trouve la circonscription du député, mais je peux lui dire que je représente la troisième plus grande ville de fonctionnaires au Canada. Ottawa est évidemment la première et Montréal, la deuxième. Halifax est la troisième. Les députés de Dartmouth et Halifax-Ouest et moi-même représentons plus de 30 000 fonctionnaires fédéraux. Je dirai donc très respectueusement au député que je n'ai pas besoin qu'on vienne me parler des problèmes et des préoccupations des fonctionnaires.

Avec la rationalisation qui, comme nous le savons tous, doit être bien faite, les fonctionnaires de Halifax qui doivent quitter leur poste prendront l'offre de retraite anticipée et ils vont voir que le gouvernement fédéral les traitera avec justice et transparence. Ce projet se réalise encore plus rapidement que ne l'avaient cru un certain nombre de personnes. Jusqu'à maintenant, je n'ai reçu que très peu de plaintes de mes électeurs qui, je puis l'assurer au député, sont extrêmement revendicateurs et prompts à entrer en communication avec moi s'ils n'aiment pas quelque chose ou si les choses ne se déroulent pas à leur goût.

Si le député s'inquiète du sort des fonctionnaires, il devrait peut-être venir à Halifax et entendre de leur bouche même que leur situation n'est pas aussi terrible qu'il peut le croire.

**M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'exposé de la députée d'en face qui représente la circonscription de Halifax, le bastion de la fonction publique au Canada.

Je tiens à rappeler à la députée d'en face que le Canada n'est pas un endroit parfait pour les personnes qu'elle a énumérées dans son exposé, pour tous les groupes qui ont été désignés. Ce n'est pas un endroit parfait pour les hommes non plus. Le monde n'est pas un endroit parfait.

D'après mon expérience, la quête de la perfection s'accomplit toutefois mieux par l'éducation que par la législation. Nous ne pouvons pas imposer la tolérance au moyen d'une loi, il faut la cultiver. Nous ne pouvons pas imposer la sagesse au moyen d'une loi, il faut la cultiver. Il y a des choses que le gouvernement ne peut tout simplement pas faire. Je laisserai cette question de côté et je reconnais que le projet de loi sera adopté.

Si le projet de loi est si bon et si nécessaire pour l'ensemble de la population, pourquoi y a-t-il deux séries de règles? Pourquoi demander aux Canadiens d'agir différemment de nous? Pourquoi demandons-nous aux Canadiens de se contenter de moins, alors que nous sommes disposés à accepter nos pensions selon le régime actuel? Si le projet de loi est si bon, pourquoi ne pas étendre son application à la Chambre des communes?